



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6853^e séance

Mercredi 31 octobre 2012, à 15 h 40
New York

<i>Président :</i>	M. Rosenthal	(Guatemala)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Eick
	Azerbaïdjan	M. Sharifov
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M ^{me} Escorcia
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Briens
	Inde	M ^{me} Puri
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 15 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2012/792, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Azerbaïdjan, Chine, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2072 (2012).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Avant de terminer, je tiens à remercier tout le monde d'avoir eu la bonne volonté de participer à la présente séance, qui est très spéciale. Je suis aussi reconnaissant du concours qui nous a été apporté tout au long de notre présidence.

Notre présidence a été doublement victime des événements survenus cette semaine, qui en plus d'avoir nui aux plans établis pour la fin de notre présidence, ont aussi eu des effets sur notre Mission permanente et ma résidence, qui sont situées dans une zone où il n'y a rien : pas d'électricité, pas d'eau, pas de connexion Internet. C'est pourquoi je suis ici aujourd'hui en treillis.

Nous nous employons à remédier à la situation dans laquelle se trouve notre Mission afin qu'elle puisse retrouver un niveau minimum de fonctionnement acceptable. Cette situation nous a permis de réaliser qu'un monde sans Internet et sans communications électroniques ne fonctionne pas. Je remercie de nouveau les participants de leur présence.

La séance est levée à 15 h 45.